

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec
I – Les relations extérieures du Canada

Louise Louthood

Volume 11, numéro 1, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701021ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701021ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Louthood, L. (1980). Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec : i – Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 11(1), 145–160. <https://doi.org/10.7202/701021ar>

CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Louise LOUTHOD *

I – Relations extérieures du Canada

(de octobre à décembre 1979)

A – Aperçu général

L'automne a fourni au gouvernement quelques occasions de préciser l'orientation de sa politique étrangère. Dans les pages qui suivront, nous tenterons de mettre en évidence les événements qui ont caractérisé cette politique. On y retrouvera le « suivi » de dossiers déjà ouverts par l'ancien gouvernement, (par exemple, la question du pipeline de l'Alaska), la conclusion d'initiatives prises récemment (par exemple, l'affaire du déménagement de l'Ambassade d'Israël), la réaction immédiate aux problèmes internationaux de l'heure (Iran, Afghanistan) et, plus généralement, l'esquisse des grandes lignes de la politique étrangère dont on projetait la révision.

B – Les politiques de défense du Canada

Prenant la parole à l'occasion de la XXV^e session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique, qui se tenait en octobre, M. Joe Clark assurait que le Canada augmenterait le budget consacré à la défense nationale de 3% annuellement, et cela jusqu'en 1984. On sait que, pour l'année financière 1979-80, les dépenses du ministère de la Défense devaient s'élever à plus de \$4,3 milliards.

Traitant ensuite des bénéfices que pouvait retirer le Canada de sa participation à l'OTAN, M. Joe Clark déclarait :

Premièrement, il s'agit d'une alliance militaire qui complète la participation canadienne à la défense de l'Amérique du Nord et, dans un deuxième temps, elle constitue un mécanisme de consultation fort important pour le Canada qui peut alors faire valoir ses points de vue sur une foule de sujets de grande importance¹.

De passage au Canada, à l'occasion de la session de l'Assemblée de l'Atlantique, le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, rencontrait divers représentants du gouvernement. À l'issue d'un entretien avec le Premier Ministre, M. Luns se déclarait satisfait de la participation canadienne à l'Organisation. Dans l'optique du secrétaire général, le plan de modernisation de l'armée canadienne peut être interprété comme une « consolidation de sa capacité de participer à la Défense de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord² ».

* *Documentaliste au CQRI.*

1. André PRÉFONTAINE, *Le Devoir*, 27 octobre 1979, p. 17.

2. *Le Devoir*, 31 octobre 1979, p. 2.

Au premier chapitre de ce plan de modernisation vient l'achat projeté d'une centaine d'avions de chasse. Les pourparlers avec les deux compagnies en lice (General Dynamics avec son *F-16* et McDonnell-Douglas avec son *F-18*) se terminaient en début d'octobre³. La décision du gouvernement ne devait pas être prise avant la fin de l'année, une équipe d'experts étant d'abord chargée d'examiner à fond les propositions retenues⁴. La complexité de la question et les aléas de la politique intérieure ont toutefois fait reporter l'annonce du choix définitif aux lendemains des élections générales prévues pour février 1980⁵.

Par ailleurs, le programme d'achat des frégates de patrouille était parvenu également à sa dernière phase⁶. Le choix entre les compagnies finalistes devait être en octobre ou novembre. Toutefois, la chute du gouvernement a aussi incité les autorités à reporter la décision au début de 1980⁷.

C – Le Canada et l'ONU

La tribune des Nations unies a permis au Canada, au cours de l'automne, d'exprimer son point de vue sur un certain nombre de préoccupations. Nous tenterons de donner ici un aperçu de la position canadienne sur les questions d'environnement, de sécurité, et les questions humanitaires.

1 – L'ENVIRONNEMENT

Dans une déclaration faite au début de novembre devant la deuxième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, l'Ambassadeur canadien, M. Douglas Roche mettait en évidence la dimension internationale des problèmes concernant l'environnement. Le représentant canadien félicitait le *P.N.U.E.* pour ses efforts en vue, notamment, de « sensibiliser la communauté internationale aux relations entre l'environnement et le développement⁸ ». Se penchant sur un problème menaçant plus spécifiquement l'écologie canadienne, M. Roche suggérait à la Commission « d'examiner dans une perspective globale cette nouvelle menace à l'environnement connue sous le nom de pluie acide⁹ ».

2 – LA SÉCURITÉ

Le 24 octobre, l'ONU célébrait le 34^e anniversaire de sa création. Pour la première fois, la semaine commémorative avait pour thème le désarmement. Approuvant le bien-fondé de ce choix, Mme Flora MacDonald assurait le secrétaire général, M. Kurt Waldheim, que le gouvernement et la population du Canada continueraient à porter « un intérêt particulier aux efforts consentis par les Nations unies pour atteindre l'objectif global du désarmement¹⁰ ».

3. *The Globe and Mail*, 4 octobre 1979, p. B2.

4. *Le Devoir*, 30 octobre 1979; p. 17.

5. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué n° 122*, 20 décembre 1979, p. 1.

6. *Defense Newsletter*, vol. 2, n° 11, p. 8.

7. Cf. *Études internationales*, vol. X, n° 2, juin 1979, p. 387.

8. Délégation du Canada auprès des Nations unies, *Communiqué n° 14*, 1^{er} novembre 1979, p. 2.

9. *Ibid.*, p. 3.

10. Ministère des Affaires extérieures, *Discours*, 24 octobre 1979.

3 – LES QUESTIONS HUMANITAIRES

À l'occasion de la séance plénière de la deuxième commission de l'Assemblée générale de l'ONU, M. Douglas Roche, ambassadeur du Canada, faisait le point sur les réalisations de l'année internationale de l'enfant et les immenses défis qui restent à relever. Plus particulièrement, M. Roche donnait un aperçu des réalisations canadiennes¹¹.

Dans une déclaration prononcée le 9 novembre devant la quatrième commission de l'Assemblée générale, M. Colin MacKay définissait la position du Canada sur la question de l'*apartheid*. Présentant ce régime comme « un affront à l'humanité toute entière¹² », M. MacKay estimait que les pressions exercées par la communauté internationale semblaient produire certaines améliorations. Toutefois, le représentant canadien soutenait que

toute modification de la situation sociale dans ce pays doit, en dernière analyse, provenir de l'intérieur même de la République d'Afrique du Sud¹³.

Dans cette optique, le rôle de la communauté internationale serait de dénoncer le régime actuel et de soutenir moralement toutes les forces s'y opposant.

Prenant la parole devant la troisième commission de l'Assemblée générale, la représentante du Canada, Mme Julie Loranger faisait ainsi le point sur la situation des droits de la personne et le rôle joué par les Nations unies dans ce domaine :

D'une part, les progrès réalisés par les Nations unies et d'autres organisations internationales ont révolutionné le droit international en plaçant les droits de l'homme à l'avant-plan des préoccupations des États. D'autre part, la réaction efficace de l'Organisation aux cas de violations graves et persistantes de ces droits continue d'être bien faibles¹⁴.

Le 18 décembre, Mme Flora MacDonald, et M. David MacDonald ministre chargé de la condition féminine, annonçaient que le Canada avait appuyé la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU. Des consultations avec les provinces permettront « d'examiner les possibilités que le Canada devienne partie à la Convention¹⁵ ».

D – Les relations canado-américaines

Dans un discours prononcé le 4 octobre devant l'Empire Club de Toronto, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, déclarait que les États-Unis devaient être considérés comme la « toute première priorité » du Canada en politique étrangère. La révision de cette politique devra ainsi tenir compte de cette prémisse¹⁶.

Au cours de l'automne, les relations entre les deux pays n'ont pas été marquées par des événements spectaculaires. En fait, les discussions ont porté essentiellement sur des dossiers déjà ouverts.

11. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 22*, 18 octobre 1979.

12. *Idem*, *Communiqué n° 15*, 9 novembre 1979, p. 1.

13. *Ibid.*, p. 2.

14. *Idem*, *Communiqué n° 21*, 4 décembre 1979, p. 1.

15. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 103*, 18 décembre 1979.

16. Ministère des Affaires extérieures, *Discours*, 4 octobre 1979.

1 – LA CIRCULATION MARITIME

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, et l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Kenneth Curtis, ont signé le 19 décembre un accord de contrôle coopératif de la circulation maritime. L'accord s'applique à la région de Juan de Fuca. Le Ministre le présente ainsi :

Il s'agit là de la dernière en date d'une série de mesures prises au cours des six dernières années par le Canada et les États-Unis pour faciliter une navigation efficace, protéger la vie et la propriété et réduire les risques environnementaux que présente le trafic des pétroliers dans les eaux du détroit de Juan de Fuca et du Puget Sound¹⁷.

2 – LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

Il y a un an, le rapport Reisman jugeait inopportun de négocier le Pacte de l'automobile, conclu en 1965. Les questions soulevées par le rapport allaient néanmoins continuer de préoccuper les autorités gouvernementales. En novembre, M. Michael Wilson, ministre d'État au Commerce international s'adressait en ces termes aux membres du Niagara Institute :

vous êtes, j'en suis sûr, au courant des inquiétudes du Canada en ce qui a trait à l'Auto Pact (*sic*). À part l'inquiétude majeure en ce qui concerne l'absence de stimulant à la recherche et au développement au Canada, le pays fera face cette année à un déficit net de \$2.5 milliards dans le domaine du commerce automobile avec les États-Unis¹⁸.

Ce déficit, il va sans dire, préoccupe également les producteurs canadiens. C'est ainsi qu'en novembre, les représentants de l'Association des manufacturiers de pièces automobiles suggéraient au gouvernement de créer un programme de crédits à l'exportation. Selon l'Association, ce serait là le seul moyen de remédier au déficit de la balance canadienne des paiements¹⁹. La chute du dollar canadien aurait tout au plus permis aux manufacturiers de demeurer compétitifs sur le marché canadien²⁰.

La question des subventions aux fabricants d'automobiles allait aussi refaire surface au cours de l'automne. Ainsi, au début du mois d'octobre, le projet d'implantation d'une fonderie GM au Québec semblait relégué aux oubliettes, quoique les représentants de la compagnie n'y aient pas officiellement renoncé. À la fin du mois, MM. Robert de Cotret et Elmer MacKay rencontraient le président de la General Motor. Cette mission était menée dans une perspective d'information, et ne visait donc pas à faire revenir la compagnie sur sa décision²¹.

Mentionnons enfin que les représentants de la compagnie Chrysler se disaient, en décembre, prêts à investir plus de \$1 milliard au Canada, à condition de recevoir des soutiens financiers des gouvernements canadien et américain. M. de Cotret répondait que son gouvernement attendrait la réaction américaine avant de prendre une décision²².

17. *Idem*, *Communiqué n° 105*, 19 décembre 1979.

18. Ministère d'État au Commerce international, *Discours*, 14 novembre 1979, p. 7.

19. Ken ROMAIN, *The Globe and Mail*, 15 novembre 1979, p. B2.

20. Dan WESTELL, *The Globe and Mail*, 17 novembre 1979, p. B6.

21. *Le Devoir*, 27 octobre 1979, p. 13.

22. *Ibid.*, 5 décembre 1979, p. 17.

3 – LE PIPELINE DE L'ALASKA

Le 28 septembre dernier, le gouvernement canadien s'était prononcé en faveur du projet de la société Foothills pour la construction du pipeline de l'Alaska. On sait que ce pipeline doit servir au transport du pétrole de l'Alaska vers le Midwest américain. Le 15 octobre, la société Foothills se retirait cependant de la compétition.

Dans un aide-mémoire remis le 20 octobre à Washington, le gouvernement réitérait ses exigences en ces termes :

Le gouvernement du Canada maintient fermement l'objectif énoncé le 28 septembre, qui est de réduire au minimum les risques de dégâts écologiques sur la côte ouest que présente le trafic des pétroliers et de chercher les moyens par lesquels il peut être possible de diminuer les risques actuels, y compris ceux auxquels sont exposées les eaux intérieures des détroits de Juan de Fuca et Puget, connues pour la fragilité de leur écologie. Il reste par ailleurs que le gouvernement du Canada ne peut pas prendre de décision finale avant que l'Office national de l'énergie n'ait terminé l'examen des demandes dont il a été saisi²³.

Quelques heures avant le retrait de la société Foothills on apprenait que le secrétaire d'État à l'Intérieur des États-Unis avait recommandé au Président le choix d'un projet américain, celui de la Northern Tier²⁴. À la fin de novembre, le président Carter avisait le Congrès que sa décision finale ne serait pas rendue avant 60 jours, certains points litigieux n'ayant pas été résolus²⁵.

4 – LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Les discussions sur le problème des pluies acides se sont multipliées au cours de l'automne. M. John Fraser, ministre de l'Environnement, estimait en novembre que c'était là le problème écologique le plus grave que le Canada ait eu à affronter²⁶.

Le 15 octobre, Mme Flora MacDonald annonçait la publication d'un rapport du Groupe consultatif de recherche canado-américain sur le transport de polluants atmosphériques. Il s'agissait, en fait, du premier rapport annuel de ce groupe bilatéral, créé en octobre 1978²⁷.

Avant d'en arriver à la conclusion d'un traité avec les États-Unis, le ministère fédéral de l'Environnement et les ministères provinciaux les plus concernés (soit ceux de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et du Québec) doivent harmoniser leurs programmes de lutte contre les pluies acides. À cet effet, un comité conjoint a été formé. Dans un deuxième temps, un comité canado-américain sera chargé de définir les termes d'un traité. Jusqu'à la signature de celui-ci, le gouvernement fédéral ne peut que proposer des normes, auxquelles les autres gouvernements sont libres de se conformer ou non²⁸.

23. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 19*, 22 octobre 1979.

24. Daniel RAUNET, *Le Devoir*, 16 octobre 1979, p. 1.

25. *The Globe and Mail*, 30 novembre 1979, p. 88.

26. *Le Devoir*, 21 novembre 1979, p. 19.

27. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 73*, 15 octobre 1979.

28. *The Globe and Mail*, 12 octobre 1979, p. 9.

En novembre, M. Fraser affirmait que, considérant la gravité du problème, le gouvernement canadien devait y trouver une solution, que cela se fasse avec ou sans la collaboration des États-Unis²⁹.

Toujours dans le domaine de la coopération canado-américaine en matière d'environnement, signalons finalement le projet d'accord sur le caribou migrateur. Le 21 décembre, Mme Flora MacDonald invitait les groupes et les gouvernements intéressés par cette question à faire connaître leur point de vue³⁰.

E – Le Canada et l'Europe occidentale

Dans une allocution prononcée le 4 décembre devant les membres de l'Institut canadien des Affaires internationales, Mme Flora MacDonald évoquait les implications que pourrait avoir la révision de la politique étrangère, entreprise par son gouvernement, sur les relations entre le Canada et l'Europe occidentale. Selon Mme MacDonald, la volonté de mieux servir les intérêts du Canada devait, pour se réaliser, passer par une réflexion collective destinée à préciser les moyens :

- sensibiliser la Communauté à nos vues et à nos intérêts à un moment où ses membres canalisent leur énergie vers l'harmonisation interne de leurs politiques ;
- accroître de part et d'autre nos avantages dans le secteur du commerce et de l'échange technologique ;
- fusionner nos intérêts économiques et de sécurité en Europe de sorte qu'ils se soutiennent mutuellement ou, à tout le moins, de sorte que les grandes composantes de nos politiques n'entrent pas en conflit³¹.

Mme MacDonald affirmait toutefois que la révision de la politique canadienne à l'égard de l'Europe n'impliquerait nullement une modification de ses intérêts fondamentaux. Estimant regrettable que la troisième option ait pu signifier « un choix entre l'Europe et les États-Unis », elle indiquait que la volonté de son gouvernement d'intensifier ses relations avec l'Europe ne devait pas remettre en cause la relation privilégiée entretenue avec les États-Unis³².

1 – LA C.E.E.

De hauts fonctionnaires du Canada et des communautés européennes se rencontraient à Ottawa, les 16 et 17 octobre dernier. L'ordre du jour prévoyait la réunion des deux sous-comités du Comité de coopération mixte³³, créés en vertu de l'accord-cadre de 1976.

Essentiellement, les consultations d'octobre avaient pour objectif d'accroître la coopération et les échanges entre le Canada et la C.E.E. Parmi les sujets traités, notons la mise en application des accords du *GATT*, la question des approvisionne-

29. *Ibid.*, 3 novembre 1979, p. 4.

30. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 107*, 21 décembre 1979.

31. *Idem*, *Discours*, 6 décembre 1979, p. 2 ss.

32. *Ibid.* p. 2.

33. Délégation de la Commission des Communautés économiques européennes, *Communiqué n° 32*, 18 octobre 1979.

ments et des économies d'énergie, les échanges commerciaux entre les deux parties et, finalement, la coopération dans les secteurs agricole et industriel ³⁴.

En somme, cette rencontre préparait la voie à la troisième réunion du Comité mixte de coopération, qui s'est tenue à Bruxelles le 17 décembre. À cette occasion, le vice-président de la C.E.E., M. Wilhelm Haferkamp, et l'ambassadeur du Canada auprès des Communautés, M. Richard Tait, ont signé un mémoire d'entente sur la coopération des deux parties pour le développement de l'énergiebus ³⁵. Dans un premier temps, une démonstration des capacités du véhicule sera faite dans les capitales européennes. La réunion de décembre que coprésidait Mme Flora MacDonald permettait finalement d'établir le programme de travail du Comité mixte de coopération pour 1980-81. Notons que le défi énergétique occupe une position de première importance dans les préoccupations conjointes ³⁶.

D'autres événements ont marqué les relations entre le Canada et l'Europe au cours de l'automne. Ainsi, du 2 au 5 décembre, le commissaire au développement de la C.E.E., M. Claude Cheysson, était en visite officielle au Canada. Il a pu alors rencontrer diverses personnalités canadiennes dont M. Michel Dupuy, président de l'ACDI, M. Michael Wilson, ministre d'État chargé du Commerce international, et bien sûr, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald ³⁷.

Par ailleurs, les discussions entre les Neuf visant à élaborer une politique commune en matière de pêche allaient avoir des incidences sur leurs relations avec le Canada. Ainsi, à la fin d'octobre, le Royaume-Uni empêchait la signature du pacte Canada/C.E.E. pour 1979, en exigeant que cet accord fasse partie de l'entente globale entre les membres de la Communauté ³⁸. En décembre, les Neuf n'étaient toujours pas parvenus à s'entendre sur les termes de leur politique commune. Le Royaume-Uni levant toutefois sa réserve, il n'y avait plus d'obstacle à la signature de l'accord Canada/C.E.E. 1979. Des négociations commençaient le lendemain à Ottawa, pour définir l'arrangement de 1980 ³⁹.

2 - LA FRANCE

À la fin de novembre, le ministère des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald annonçait le voyage qu'elle ferait prochainement en France ⁴⁰. À Paris, le secrétaire d'État rencontrait son homologue français M. Jean François-Poncet. Les ministres ont abordé essentiellement les thèmes suivants :

- l'attitude qu'entendait adopter le nouveau gouvernement à l'égard de l'Europe ;
- le renforcement de la coopération économique et culturelle entre le Canada et la France ;
- les grands problèmes internationaux de l'heure ⁴¹.

34. Ces sous-comités sont identifiés comme suit : le sous-comité de coopération industrielle et le sous-comité de préparation et de coopération régionale.

35. L'« énergiebus » est un véhicule de vérification du rendement énergétique, muni d'ordinateurs et de divers instruments de mesure. L'« énergiebus » est de conception canadienne.

36. *Idem*, *Communiqué n° 37* et *Communiqué n° 38*, 17 décembre 1979.

37. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 99*, 30 novembre 1979.

38. *The Globe and Mail*, 30 octobre 1979, p. B6.

39. *Le Devoir*, 4 décembre 1979, p. 9.

40. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 92*, 22 novembre 1979.

41. *Le Devoir*, 10 décembre 1979, p. 7.

Prenant la parole devant l'Association de la presse diplomatique, Mme Flora MacDonald rassurait d'abord son auditoire sur les conséquences de la révision de la politique étrangère canadienne, affirmant que son gouvernement n'avait pas l'« intention de limiter son implication avec la communauté internationale, en général, et l'Europe, en particulier ⁴² ».

3 – LA GRANDE-BRETAGNE

La bataille que menait Air Canada pour continuer d'avoir accès à l'aéroport de Heathrow a connu son dénouement au cours de l'automne. En effet, le secrétaire d'État au Commerce de la Grande-Bretagne, M. John Nott déclarait alors que la compagnie canadienne ne serait pas contrainte de faire atterrir ses appareils à l'aéroport londonien de Gatwick, le second en importance. On sait que Air Canada réclamait \$274 millions pour compenser les pertes conséquentes à l'adoption de ce nouvel itinéraire.

Le gouvernement britannique, en revenant sur sa décision initiale, espérait que les pourparlers avec le Canada soient bientôt repris, afin d'en venir à la conclusion d'un nouvel accord aérien ⁴³.

F – Le Canada et l'Amérique latine

1 – L'ARGENTINE

En 1973, le Canada signait un contrat de \$320 millions pour la vente d'un réacteur nucléaire à l'Argentine. Depuis avril dernier, des pourparlers se sont déroulés entre des représentants des deux gouvernements pour négocier les termes d'un nouveau contrat de vente. Le 2 octobre, les offres de l'Énergie atomique du Canada étaient toutefois rejetées : le gouvernement argentin accordait en effet sa préférence à l'offre de la R.F.A. pour le réacteur, et à celle d'une entreprise suisse pour la construction d'une usine d'eau lourde ⁴⁴.

Quelques jours plus tôt, soit le 25 septembre, Mme Flora MacDonald déclarait devant l'Assemblée générale des Nations unies que son gouvernement avait l'intention de resserrer les contrôles sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. De plus, le secrétaire d'État dénonçait le gouvernement argentin pour les violations des droits de la personne commises sur son territoire. Ces prises de position récentes, selon Mme MacDonald, n'auraient toutefois pas influencé la décision finale de l'Argentine, qui aurait été prise antérieurement ⁴⁵. M. Robert de Cotret précisait d'ailleurs que l'Énergie atomique du Canada était toujours dans la course pour la vente des trois autres réacteurs qu'espère acquérir l'Argentine ⁴⁶.

2 – LES CARAÏBES

Le 17 octobre dernier, Mme Flora MacDonald et M. Martial Asselin annonçaient l'intention du gouvernement canadien de consacrer \$10 millions au développe-

42. Ministère des Affaires extérieures, *Discours*, 11 décembre 1979, p. 2.

43. Norman WEBSTER, *The Globe and Mail*, 10 octobre 1979, p. 11.

44. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 3 octobre 1979, p. 1.

45. *The Globe and Mail*, 4 octobre 1979, pp. 1ss.

46. Michel VASTEL, *op. cit.*, p. 6.

ment des Caraïbes. Cet argent sera dépensé dans le cadre des projets du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique (CGCED). La contribution canadienne sera répartie comme suit : \$7 millions à la Jamaïque, \$1,5 million aux Îles Leeward et \$1,5 million à la Barbade ⁴⁷.

Les 21 et 22 novembre, le Canada était l'hôte de la première réunion du Comité commercial et économique conjoint Canada/Caricom (CCEC). Ce Comité a été mis sur pied en vertu de l'accord de coopération commerciale et économique, signé en janvier 1979, par les représentants du Canada et du Marché commun des Caraïbes. La réunion du Comité devait permettre aux délégués des pays impliqués de faire le point sur les moyens d'accroître la coopération entre les deux parties à l'accord-cadre ⁴⁸.

Quelques jours plus tard, M. Erik Nielsen, ministre des Travaux publics, représentait le Canada à l'inauguration de l'aéroport de Bridgetown, à la Barbade. Le gouvernement canadien a apporté une contribution de plusieurs millions, sous forme de prêts et de subventions, à l'aménagement de cet aéroport ⁴⁹.

Notons de plus que, le 27 octobre, le sénateur G.I. Smith représentait le Canada lors des célébrations de l'indépendance de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Ce voyage devait aussi permettre à M. Smith d'assister à l'inauguration de l'aéroport d'Arnos Vale, aménagé également avec le concours du gouvernement canadien ⁵⁰.

Enfin, le 19 décembre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Ron Atkey, annonçait que le Canada assouplirait bientôt les conditions d'admission des travailleurs agricoles saisonniers, en provenance des Antilles, du Commonwealth et du Mexique. Les nouvelles mesures devraient entrer en vigueur l'an prochain ⁵¹.

3 — LE MEXIQUE

Le 4 mai dernier, le Canada et le Mexique paraphaient à Mexico, un accord de coopération en matière d'énergie. Cet accord n'avait pas encore été ratifié à l'automne. Toutefois, l'ambassadeur du Mexique au Canada, M. Gomez, déclarait le 10 décembre que le Canada se trouvait désormais en tête de la liste d'attente pour le pétrole mexicain. Après avoir approvisionné ses clients réguliers, la société d'État Pemex devait ainsi pouvoir considérer en priorité les demandes canadiennes. Toujours selon l'ambassadeur, les premières livraisons de pétrole mexicain vers le Canada pourraient avoir lieu sans problème, après la conclusion de l'entente définitive entre les deux pays. ⁵².

G — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

Au cours de l'automne, les relations entre le Canada et l'Afrique allaient être caractérisées par l'élaboration ou la concrétisation de nombreux programmes de

47. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 74*, 17 octobre 1979.

48. *Idem*, *Communiqué n° 91*, 20 novembre 1979.

49. *Idem*, *Communiqué n° 95*, 28 novembre 1979.

50. *Idem*, *Communiqué n° 52*, 19 décembre 1979.

51. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué n° 52*, 19 décembre 1979.

52. *Le Devoir*, 11 décembre 1979, p. 2.

coopération. De plus, le Canada s'est penché de nouveau sur le problème namibien, en tant que membre du groupe des cinq pays occidentaux à l'origine de l'initiative onusienne pour le règlement de cette question.

1 — LA COOPÉRATION CANADO-AFRICAINE

Le premier novembre, M. Michael Wilson, ministre d'État au Commerce international, annonçait la signature d'un contrat de \$48 millions entre le Canada et le Nigeria. Aux termes de ce contrat, un consortium de firmes canadiennes sera chargé de la construction de deux écoles polytechniques au Nigeria⁵³. Quelques semaines plus tard, M. Martial Asselin, ministre d'État chargé de l'ACDI, annonçait la signature d'un contrat de \$7 millions avec une société ontarienne. Cet arrangement s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération entre le Canada et le Kenya pour la construction de lignes de transport d'énergie dans ce pays⁵⁴.

Avant de se rendre à Lomé où il devait assister à la Conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. Martial Asselin visitait successivement la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali, le Sénégal et le Ghana. Ce voyage a permis la mise sur pied de divers projets de coopération.

Ainsi, le 4 décembre, les représentants du Canada et de la Côte d'Ivoire signaient un mémoire d'entente créant une commission bilatérale qui, selon l'ACDI, « aura pour but de promouvoir les relations canado-ivoiriennes dans tous les domaines d'intérêt mutuel⁵⁵ ». Le même jour, M. Asselin annonçait que le gouvernement canadien appuierait la réalisation d'un projet d'électrification rurale en Côte d'Ivoire⁵⁶.

Au Niger, M. Asselin signait un protocole d'entente précisant les termes de la coopération du Canada pour la construction d'un poste de transformation électrique. Le protocole prévoit une contribution additionnelle du Canada de \$120 000⁵⁷.

M. Asselin se rendait au Mali où il devait inaugurer le premier pylône d'une ligne de transport d'énergie. La construction de cette ligne a été commencée par le Canada dans le cadre d'un projet de plus de \$9 millions. La politique d'aide canadienne au Mali devrait se concentrer, au cours des prochaines années, sur les secteurs suivants : énergie, agriculture et route⁵⁸.

La visite de M. Asselin au Sénégal a permis la signature d'un mémoire d'entente portant sur la création d'une commission Canada-Sénégal. Cette initiative, selon l'Agence, vise les mêmes objectifs que celles qui ont mené à la création des commissions Canada-Cameroun et Canada-Côte d'Ivoire. En fait, ces gestes sont présentés comme une manifestation de

la volonté du gouvernement canadien de considérer les relations du Canada avec l'Afrique comme un volet fondamental de sa politique étrangère⁵⁹.

53. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Communiqué n° 5*, 1^{er} novembre 1979.

54. ACDI, *Communiqué n° 84*, 23 novembre 1979.

55. *Idem*, *Communiqué n° 38*, 4 décembre 1979.

56. *Idem*, *Communiqué n° 39*, 4 décembre 1979.

57. *Idem*, *Communiqué n° 40*, 7 décembre 1979.

58. *Idem*, *Communiqué n° 41*, 7 décembre 1979.

59. *Idem*, *Communiqué n° 43*, 10 décembre 1979.

Toujours dans le domaine de la coopération du Canada avec l'Afrique au sud du Sahara, notons la participation du Canada à l'action concertée pour le développement en Afrique (ACDA). L'ACDA, à laquelle participent également la Belgique, la France, la RFA, les États-Unis et le Royaume-Uni, se propose de mettre en commun les ressources disponibles pour favoriser le développement économique de l'Afrique⁶⁰.

2 – LA QUESTION NAMIBIENE

Dans les premiers jours d'octobre, le Canada se joignait à la Grande-Bretagne, à la France, à la RFA et aux États-Unis⁶¹ pour présenter un document de travail prévoyant la création de zones démilitarisées sur les frontières de la Zambie et de l'Angola. Le document, qui visait à rassurer l'Afrique du Sud, était remis aux parties concernées⁶².

M. Kurt Waldheim convoquait pour le 12 novembre un sommet où seraient discutées les dernières propositions des « Cinq ». Les consultations eurent lieu comme prévu. Toutefois, les représentants de la SWAPO refusèrent le principe des zones démilitarisées. Pour sa part, la République d'Afrique du Sud réussissait à faire reconnaître *de facto* les formations partisans issues des élections, tenues en Namibie, en décembre 1978. On sait que l'ONU n'a pas reconnu la valeur de ces élections⁶³.

H – Le Canada et le Moyen-Orient

1 – L'AMBASSADE CANADIENNE EN ISRAËL

Vers le milieu d'octobre, le ministre d'État chargé du commerce international, M. Michael Wilson reconnaissait que la décision de déménager l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem, annoncée par le gouvernement en juin dernier, avait fait perdre au Canada des contrats arabes, évaluée à \$5 millions⁶⁴. Le 29 octobre, le Premier Ministre présentait aux Communes le rapport préliminaire de la mission Standfield, annonçant qu'il revenait sur sa décision antérieure concernant le déménagement de l'Ambassade⁶⁵.

2 – L'IRAN

La prise de l'ambassade américaine par les étudiants iraniens, à Téhéran, allait avoir certaines implications pour le Canada.

Ainsi, en décembre, le gouvernement canadien envisageait la possibilité de faire front commun avec les États-Unis pour boycotter le pétrole iranien. Par ailleurs, M. Joe Clark examinait la possibilité d'utiliser les surplus canadiens, par l'intermédiaire de l'A.I.E., afin de combler la pénurie dont pourraient souffrir les États-Unis ou d'autres pays⁶⁶.

60. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 108*, 28 décembre 1979.

61. Les pays constituent le « Groupe des Cinq ».

62. *Le Devoir*, 4 octobre 1979, p. 10.

63. *Ibid.*, 12 novembre 1979, p. 12, et 17 novembre 1979, p. 10.

64. Patricia POIRIER, *Le Devoir*, 16 octobre 1979, pp. 1 et 6.

65. Michel VASTEL, *op. cit.*, 30 octobre 1979, p. 1.

66. *Le Devoir*, 14 décembre 1979, pp. 1 et 4.

À la suite d'une initiative du Canada, une réunion des pays-membres du Commonwealth se tenait à Londres le 27 novembre dernier. À l'issue de la rencontre, les participants se déclaraient résolus

d'en appeler au gouvernement d'Iran afin d'obtenir la libération des otages, et ont exprimé l'espoir que les parties résolvent leurs divergences par des moyens pacifiques, dans les limites fixées par le droit international. Enfin, ils ont exprimé leur plein appui à l'égard des efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies à cette fin ⁶⁷.

Le même jour, Mme Flora MacDonald s'entretenait à Ottawa avec les ambassadeurs de 19 pays francophones. Pour l'essentiel, ceux-ci ont adopté une position semblable à celle du Commonwealth, affirmant que le gouvernement iranien doit se conformer aux règles du droit international et qu'il importe de rechercher une solution pacifique à la crise actuelle.

Les deux initiatives canadiennes s'inscrivent dans « un processus de consultations dans au moins 45 pays aux quatre coins du monde ⁶⁸ ».

Le 13 décembre, le gouvernement canadien souscrivait à une déclaration dans le même sens, mais cette fois dans le cadre de l'OTAN. Tout en assurant qu'ils n'avaient pas l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Iran, les pays-membres de cette organisation réclamaient avec fermeté la libération des otages ⁶⁹.

Prenant la parole devant le Conseil de sécurité le 30 décembre, Mme Flora MacDonald blâmait l'attitude du gouvernement iranien, qualifiant son comportement « inacceptable pour le monde civilisé », et soulignait la modération de la réaction américaine. De plus, le secrétaire d'État alléguait que, si les tentatives de persuasion échouaient à nouveau, le Conseil de sécurité serait en droit de prendre de nouvelles mesures pour résoudre le problème ⁷⁰.

Sur le plan intérieur, toutefois, aucune mesure spéciale n'a été adoptée à l'endroit des étudiants et des visiteurs en provenance d'Iran. Ainsi, M. Ron Atkey déclarait le 5 décembre que les ressortissants iraniens continueraient, pour être admis au pays, de devoir répondre aux exigences habituelles de l'immigration ⁷¹.

I – Le Canada et l'Asie

1 – L'AFGHANISTAN

Le 27 décembre, l'ambassadeur soviétique au Canada informait le gouvernement de la décision de Moscou d'envoyer des troupes en Afghanistan. Le lendemain, Mme Flora MacDonald niait la légitimité de l'action soviétique qu'elle présentait comme « une intervention dans une situation qui relève d'un conflit civil et non d'une agres-

67. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 96*, 27 novembre 1979.

68. Claude TURCOTTE, *Le Devoir*, 28 novembre 1979, p. 2.

69. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 102*, 13 décembre 1979.

70. *Idem*, *Discours*, 30 décembre 1979.

71. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué n° 46*, 5 décembre 1979.

sion de l'extérieur ». Par ailleurs, le Secrétaire d'État s'inquiétait des effets de cette intervention

sur la stabilité dans la région en cause et dans d'autres parties du continent asiatique et sur le climat de détente qui dépend d'un esprit de confiance mutuelle et de la modération pratiquée par tous les États concernés dans toutes les parties du monde ⁷².

2 – LA CHINE

Le ministre du Commerce extérieur de la République populaire de Chine, M. Li Qiang, arrivait au Canada le 14 octobre dernier. Le 19, il signait avec M. Robert de Cotret, ministre de l'Industrie et du Commerce, le renouvellement de l'Accord commercial sino-canadien, conclu en 1973. Un protocole de coopération économique a été joint à l'Accord.

Soulignons que l'accord prévoit

l'application du traitement de la nation la plus favorisée et la mise sur pied d'un comité conjoint de commerce qui tient des réunions annuelles afin de discuter des rapports commerciaux entre les deux pays.

De son côté, le Protocole servira de cadre complémentaire

pour une meilleure coopération (...) en particulier dans un certain nombre de secteurs précis ne visant pas les domaines ordinaires du commerce entre la Chine et le Canada ⁷³.

Une délégation d'experts canadiens de l'environnement se rendait en Chine en novembre. Elle comprenait des représentants du secteur privé et trois délégués de l'administration gouvernementale. Les représentants canadiens devaient assister à un séminaire traitant de questions écologiques. C'était avant tout pour eux une occasion de promouvoir les ressources dont l'industrie canadienne dispose dans sa lutte contre la pollution ⁷⁴.

3 – LE KAMPUCHÉA

Les réfugiés indochinois ont continué d'entrer au pays au cours de l'automne. En octobre, M. Ron Atkey, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, annonçait que le programme mis sur pied pour secourir les réfugiés entraînerait des déboursés estimés à \$117 millions ⁷⁵.

L'attention internationale allait être mobilisée à partir du mois d'octobre sur la famine sévissant au Kampuchéa. Dès le 19, Mme Flora MacDonald s'associait à M. Martial Asselin pour annoncer que le Canada apporterait une contribution de \$5 millions pour venir en aide sur place aux victimes de la famine. Quelques semaines plus tard, Mme Flora MacDonald déclarait devant la Conférence des Nations unies sur les secours d'urgence au peuple kampuchéen que la contribution canadienne serait portée à \$15 millions ⁷⁶.

72. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 109*, 28 décembre 1979.

73. Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Communiqué n° 19*, 19 octobre 1979.

74. Albert SIGURDSON, *The Globe and Mail*, 17 novembre 1979, p. B 1.

75. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Bulletin*, vol. 1, n° 12, 3 octobre 1979, p. 3.

76. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué n° 78*, 19 octobre 1979, et *Discours*, 5 novembre 1979, p. 2.

Résolu à agir, le Canada coparrainait une résolution de l'Assemblée générale qui, entre autres choses, exprime les volontés suivantes : que les parties mettent fin immédiatement au conflit, que les forces étrangères se retirent du Kampuchéa et que les différends soient réglés de façon pacifique⁷⁷.

J – Chronologie

2 octobre :

- Mme Flora MacDonald annonce que le Canada vient de procéder à la dernière livraison de blé consentie au Portugal, dans le cadre d'un programme d'aide alimentaire qui aura totalisé \$15 millions.

3 octobre :

- Mme Flora MacDonald annonce la reconduction de l'accord canado-cubain relatif aux détournements d'avions ou de vaisseaux, et à d'autres infractions. L'accord avait été conclu le 15 février 1973.

17 octobre :

- Un projet de loi visant à abroger l'arrangement commercial entre le Canada et la France (1933–1935) est déposé au Sénat. Depuis sa dénonciation en décembre 1977, l'arrangement avait perdu toute validité en droit international.

20 octobre :

- Du 20 au 27 octobre, une délégation de l'industrie canadienne de la construction séjournait au Caire. M. A.M. Guérin, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, dirigeait cette délégation. L'objectif de la visite était de discuter des possibilités de coopération industrielle avec des fonctionnaires égyptiens.

22 octobre :

Suite à des consultations avec des représentants américains, le gouvernement fédéral met en vigueur un contingentement sur les importations de poulet. Cette mesure vise à faciliter la tâche de l'Office de commercialisation du poulet, créé récemment.

25 octobre :

- La Chambre des Communes adopte à l'unanimité une motion exprimant son inquiétude face au procès des dissidents tchécoslovaques qui vient de se terminer.

30 octobre :

Mme Flora MacDonald déclare devant la Chambre des Communes que le président du Pakistan, M. Zia ul-Haq, lui a donné l'assurance que le programme nucléaire pakistanais visait des fins pacifiques. Le Canada a vendu un réacteur CANDU à ce pays. Les exportations d'uranium ont toutefois été suspendues en 1977.

début novembre :

- Mme Flora MacDonald déclare ne pas avoir été informée par le gouvernement britannique de ce qui pourrait éventuellement constituer la participation canadienne au règlement du problème rhodésien.

77. *Idem*, Communiqué n° 87, 14 novembre 1979, p. 4.

1^{er} novembre :

- M. Ron Atkey annonce que le Canada recevra 120 000 immigrants en 1980, ce nombre incluant 27 000 réfugiés indochinois.

8 novembre :

Invoquant la gravité de la situation en Iran, le président Carter annule la visite qu'il devrait faire à Ottawa les 8 et 9 novembre.

mi-novembre :

- Les délégués à la 8^e Conférence nationale pour le Développement du Nord recommandent au gouvernement de renforcer le dispositif de défense dans l'Arctique, pour répondre aux besoins suscités par la mise en valeur de cette région.

12 au 17 novembre :

- M. Dankoulodo Dan Dicko, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est en visite officielle au Canada où il a des entretiens avec M. Martial Asselin. De plus, M. Dan Dicko participe à la réunion du Comité du programme spécial de développement de l'ACCT qui se tient, à Ottawa, les 13 et 14 novembre.

13 novembre :

- M. John Fraser signe au nom du Canada la première convention internationale sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. La cérémonie de signature se tient à Genève dans le cadre d'une réunion convoquée par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe.

16 novembre :

- Mme Flora MacDonald et M. Martial Asselin annoncent que le Canada contribuera à la construction du réservoir du Maduru Oya au Sri Lanka. Un entrepreneur et des ingénieurs canadiens superviseront les travaux. La participation canadienne pourrait atteindre environ \$80 millions.

22 novembre :

- Les représentants du Canada et de l'Union soviétique s'entendent sur les modalités d'un programme biennal portant sur les échanges scientifiques, universitaires et culturels entre les deux pays.

26 novembre :

- Mme Flora MacDonald annonce que M. Martial Asselin présidera la délégation canadienne lors de la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, qui se tiendra à Lomé à partir du 12 décembre.

27 novembre :

- M. Martial Asselin, ministre d'État chargé de l'ACDI, annonce la signature de deux accords de coopération entre le Canada et le Honduras. Aux termes de ces accords, \$28 millions seront consacrés par le gouvernement canadien au développement du Honduras. Outre le secteur forestier, le programme d'assistance vise les domaines suivants : l'agriculture, l'exploitation minière, l'énergie et la planification gouvernementale.

29 novembre :

- Le prix littéraire Belgique-Canada pour 1979 est attribué à M. Hubert Juin, écrivain belge.

3 décembre :

- M. Martial Asselin annonce que l'ACDI accordera, en 1980-81, des bourses d'études totalisant plus de \$125 000. Les bourses seront accordées à des Canadiens désireux de se spécialiser en développement international.

4 décembre :

M. Douglas Roche, ambassadeur du Canada auprès des Nations unies, annonce que son gouvernement a l'intention de continuer d'appuyer l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés palestiniens. En termes concrets, le Canada s'engage à fournir à l'*UNRWA* plus de \$2 millions en espèces et plus de \$3 millions sous forme d'aide alimentaire.

5 décembre :

- M. Ron Atkey, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, rend public un nouveau programme d'échange international de jeunes travailleurs. Grâce à ce programme, 25 Canadiens se rendront en Suisse au cours de 1980 afin d'y recevoir une formation correspondant à leur spécialité.

12 décembre :

- Mme Flora MacDonald participe à la réunion conjointe des ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'OTAN.

13 décembre :

- Le ministère des Affaires extérieures annonce qu'il a accordé une aide financière totalisant plus de \$100 000 à des troupes et artistes canadiens dans le but de leur permettre de se produire à l'étranger.
- Le prix littéraire France-Canada pour 1979 est décerné à l'écrivain québécois Victor-Lévy Beaulieu.

18 décembre :

- Face au succès des entretiens de Lancaster House, le Canada annonce qu'il lèvera les sanctions économiques qui s'appliquaient à la Rhodésie depuis quatorze ans.

21 décembre :

- À partir de ce jour, les citoyens chiliens devront se procurer un visa canadien pour pouvoir entrer au pays.
- Le Canada et la Yougoslavie signent un accord sur la protection des investissements. Il s'agit pour le Canada du premier accord de ce type à être conclu avec un pays européen.